

DOSSIER D INTERVENTION ULTERIEUR (D.I.U)

rue de Bordeaux 65 1060 Saint Gilles

1. Façade avant.

Pose d'un ensemble de châssis en bois Merbeau traité fongicide, insecticide et vermifuge.
Section 58x80mm avec triple frappe et double joint d'étanchéité équipé de double vitrage isolant K1,1 W/m²K conforme à la STS 38.

Néant sauf pose de nouveaux châssis (conf infra)

2. Façade arrière.

Réparation de trous dans le cimentage.

3. Toiture.

Vérification de l'étanchéité de la toiture

Pose d'un Velux dans le pan de la toiture arrière

4. Espaces communs.

Réparation des escaliers et balustres.

Décapage et dérochage de tous les murs et plafonnages.

Réparation et enduisage des plafonds.

Pose d'une nouvelle alimentation électrique.

5. Sous sols.

Création d'une mezzanine permettant un accès au sous sol via un escalier en sapin.

Décapage et dérochage de tous les murs existants puis plafonnage et mise en peinture.

Pose d'un nouveau plancher en sapin.

Pose de plinthes.

Installation dans la pièce du fond d'une alimentation en eau et électricité permettant l'installation d'une cuisine.

Installation d'une nouvelle alimentation électrique

Installation d'une nouvelle chaudière Vaillant B11BS agréée par la société Electrotest

Pose et fourniture de nouveaux radiateurs

6. Rez de chaussée.

Ouverture d'une baie donnant sur le salon

Suppression d'un escalier donnant sur le sous sol dans la continuité de l'escalier central

Pose d'un plancher en pin du canada sur gîtes sur la petite terrasse de la cour arrière

Décapage et dérochage de tous les murs existants puis plafonnage et mise en peinture.

Pose d'un nouveau plancher en sapin et placement d'un isolant type laine de roche entre les gîtes

Pose de plinthes.

Installation d'une nouvelle alimentation électrique

Mise en peinture des murs et plafonds (2 couches)

Pose et fourniture de nouveaux radiateurs

7. Premier étage

Création d'une salle de bains et d'une chambre

Décapage et dérochage de tous les murs existants puis plafonnage et mise en peinture.

Pose d'un nouveau plancher en sapin et placement d'un isolant type laine de roche entre les gîtes

Pose de plinthes.

Mise en peinture des murs et plafonds (2 couches)

Installation d'une nouvelle alimentation électrique

Pose et fourniture de nouveaux radiateurs

Installation des décharges et arrivées d'eau permettant l'alimentation d'une salle de bains complète hors WC.

8. Deuxième étage

Création de deux chambres à coucher, une avant et une arrière

Décapage et dérochage de tous les murs existants puis plafonnage et mise en peinture.

Pose d'un nouveau plancher en sapin et placement d'un isolant type laine de roche entre les gîtes

Pose de plinthes.

Mise en peinture des murs et plafonds (2 couches)

Installation d'une nouvelle alimentation électrique

Pose et fourniture de nouveaux radiateurs

Suppression d'une baie donnant entre les 2 chambres.

9. Troisième étage

Création d'une chambre avec mezzanine et d'une salle de bains

Pose d'un escalier en sapin permettant l'accès à la mezzanine

Décapage et dérochage de tous les murs existants puis plafonnage et mise en peinture.

Pose d'un nouveau plancher en sapin et placement d'un isolant type laine de roche entre les gîtes

Pose de plinthes.

Mise en peinture des murs et plafonds (2 couches)

Installation d'une nouvelle alimentation électrique

Pose et fourniture de nouveaux radiateurs

Installation des décharges et arrivées d'eau permettant l'alimentation d'une salle de bains complète avec WC.

Tous les travaux sans exception y compris plomberie, chauffage et électricité ont été effectués par la société ROMAR CONSTRUCTION SPRL, 944 chaussée d'Alseberg, 1180 Bruxelles, TVA 881.819.872, N° d'enregistrement 301010

Toutes les agréments légaux concernant le gaz et l'électricité ont été délivrés par la société de contrôle agréée ELECTRO-TEST et ont été transmis aux acheteurs à l'acte de vente.



N° 234-INSP.

**ELECTRO-TEST**V.Z.W.
ASBL

Kerkstroot 33 - 1820 Melsbroek

Officieel erkend controleorganisme / organisme de contrôle agréé

Distributienetbeheerder :

Gestionnaire de réseau de distribution :

Sibelga

Nr teller :

N° comp :

SLM

Verslag van onderzoek:

Rapport de contrôle:

N°: 02/006817

EAN
code :

Aard onderzoek :	AREI 86	87/86	87/88	88	95	97	270	271	276bis	276	TT	TN	IT	Voortz. netbeheerder
Genre de contrôle :	RGIE	●	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	Prescription du
														test. de réseau de dist.

Plaats van het onderzoek :

Lieu du contrôle :

Rue de Bordeaux 65 1060 BXL

Eigenaar

Propriétaire :

Jean-Paul VIZ 89 Drève du Duc 1270 Watermaal-Boitsfort

Installateur :

Datum van het onderzoek :

Date du contrôle :

ROMAR SpA

BTW / TVA :

Ik. / C.I. :

Inspecteur :

88129372

Vandecastelen L

Onderzoek / Contrôle : ● Woning / maison ○ Appart. ○

Spanning : 230V	Meter / bord verbinding : 3x0.75 mm ²	Max. beveiliging : 3x16A
Tension : 230V	Liaison compteur-tableau : 3x0.75 mm ²	Protection max. : 3x16A

Aardelektrode : piquets	Isolatie : 50 Mohm	Aantal verdeelborden : 1
Electrode de terre : 23 Ohm	Isolement : 50 Mohm	Nombre de tableaux : 1

Differentieelschakelaars Interrupteurs différentiels			Aantal eindstroombanen : A-T		Testuitslag 2.5 AIn				AREI / RGIE			
In (A)	Δ In (mA)	Type	Nombre des circuits terminaux :		OK	NOK	OK	NOK	270	271	271bis	276
40	300	A	4p / 3000 A /	Générale	○	○	○	○	○	○	○	○
40	30	A	4p / 3000 A /	Circuits H-T	○	○	○	○	○	○	○	○

Visueel nazicht : algemeen : OK	NOK	directe aanraking : OK	NOK	Indirecte aanraking : OK	NOK
Contrôle visuel : générale : ●	○	contact direct : ●	○	Contact indirect : ●	○

Aansluitingen : OK ●	NOK ○	Potentiaalvereffeningen : OK ●	NOK ○
Raccordements :		Liaisons equipotentielles :	

Inbreuken / Infractions : (zie keerzijde / voir verso)

Opmerkingen / Remarques :

VISUM :

Datum/date :

Geen / Neant.

Besluit / Conclusion

De installatie is - niet - conform met het AREI en mag - niet - tijdelijk - in dienst gesteld worden - in dienst blijven.
L'installation est - non - conforme au RGIE et peut - ne peut pas - temporairement - être mise en service - rester en service.
De algemene differentieelschakelaar is verzegeld met een loodje met het teken E.T.
L'interrupteur différentiel général est scellé par plomb portant l'insigne E.T.
Het ééndraadschema en opstellingschema werden voor gezien getekend en stemmen overeen met de installatie.
Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés et sont conforme avec l'installation.

Overeenkomstig artikel 274 van het AREI, moeten zonder vertraging de werken worden uitgevoerd die nodig zijn om de vastgestelde inbreuken te doen verdwijnen, en moeten alle gepaste maatregelen worden getroffen opdat bij het indienst blijven van de installatie de inbreuken geen gevaar zouden vormen voor de personen of goederen.

Conformément à l'art. 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

□ Het controlebezoek voorzien door art. 276bis van het A.R.E.I. moet plaats hebben uiterlijk 18 maanden na de datum van de verkoopakte.

□ La visite de contrôle prévue par l'art. 276bis du R.G.I.E. doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente.

voor de directeur.

pour le directeur.

de inspecteur :

l'inspecteur :

NOTA : a) l'obligation de conserver la P.V. de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique. b) l'obligation de renseigner dans le dossier le motif des interventions dans l'installation électrique. c) l'obligation de signer immédiatement la P.V. après l'achèvement des travaux. d) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. e) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. f) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. g) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. h) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. i) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. j) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. k) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. l) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. m) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. n) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. o) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. p) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. q) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. r) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. s) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. t) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. u) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. v) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. w) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. x) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. y) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux. z) l'obligation de signer la P.V. après l'achèvement des travaux.